



Rédaction des notes au
dossier professionnel selon
la méthode HSOAPIER

/ FÉVRIER 2019

Guide de pratique
de l'ostéopathe



**Ostéopathie
Québec**
RIGUEUR ET EFFICACITÉ



Présentation

Ce guide pratique a pour objectif de vous aider à simplifier la tenue de vos dossiers professionnels afin de maximiser le temps passé auprès de vos clients.

Vous y trouverez un rappel des caractéristiques de la tenue d'un dossier professionnel ainsi qu'une présentation de la méthode HSOAPIER et des éléments qui la constituent.

Nous remercions particulièrement, M. André Mignault, D.O. pour sa contribution précieuse, ainsi que M. Jad Houry, D.O. et M^{me} Stéphanie Demers, D.O., coresponsables du Comité d'admission et de la compétence (CAC) d'Ostéopathie Québec, pour la relecture du document.

LA TENUE DU DOSSIER PROFESSIONNEL SELON LES RÈGLES D'OSTÉOPATHIE QUÉBEC

En tant que membre d'Ostéopathie Québec, vous devez tenir un dossier professionnel pour chaque personne reçue en consultation. Cette disposition fait partie des devoirs généraux envers les clients, selon l'article 13 du *Code de déontologie des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec*¹.

En juin 2015, le conseil d'administration d'Ostéopathie Québec a adopté la *Politique sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation et des procédures à suivre lors de la cessation d'exercice*, qui vient détailler, entre autres, les données qui doivent être consignées dans le dossier professionnel.

Tel qu'il est énoncé dans le *Référentiel de compétence lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*², le fait d'être en mesure d'effectuer la tenue des dossiers professionnels fait partie des compétences attendues d'un ostéopathe.

¹ Art 13. : « Avant de traiter un client, l'ostéopathe doit procéder à une évaluation subjective et objective de son client afin d'établir le besoin de traitements ostéopathiques. Il doit compiler ces données dans un dossier clairement identifié au nom du client. Il doit aussi compiler les notes d'évolution, de congé, ainsi que tout document pertinent au suivi de la condition du client dans ce même dossier et conserver ce dernier au moins 5 ans après la date de cessation des traitements. »

² Le *Référentiel de compétence lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec* est produit par Ostéopathie Québec. La nécessité de tenir des dossiers professionnels est énoncée dans le volet *Gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en ostéopathie* (2^e domaine de compétence, p. 43-49).



Le dossier professionnel en ostéopathie

1. Qu'est-ce qu'un dossier professionnel en ostéopathie?

Un dossier professionnel permet de témoigner de la qualité de l'intervention et du suivi ostéopathique qui ont été fournis à la personne en consultation.

Les informations contenues dans les dossiers de vos clients sont confidentielles et leur appartiennent. Vous devez conserver de manière sécuritaire les dossiers durant 5 ans avant de les détruire.

Le dossier professionnel constitue :

- **Un aide-mémoire**

Le dossier professionnel est d'abord un aide-mémoire essentiel pour offrir des soins de qualité à vos clients et pour leur assurer du suivi efficace au fil du temps.

- **Un outil de communication**

Le dossier professionnel est un outil de communication de choix. **Après avoir obtenu le consentement écrit de votre client**, il vous permet de transmettre toutes les informations pertinentes aux personnes et aux instances concernées (ex. : vos collègues ostéopathes ou d'autres professionnels de la santé), ainsi qu'à tout autre organisme qui en fait la demande (ex. : l'employeur ou une compagnie d'assurance).

- **Le reflet des compétences de l'ostéopathe**

S'il est constitué de façon à présenter fidèlement le problème ostéopathique de votre client et à permettre de bien comprendre votre démarche ostéopathique et votre plan d'intervention, le dossier professionnel devient alors le reflet de vos compétences. Par conséquent, c'est l'outil privilégié permettant d'évaluer la qualité de votre exercice professionnel.

- **Un élément de protection du public**

Le dossier professionnel étant le témoin fidèle des interventions ostéopathiques données à votre client, il constitue un outil important de protection juridique. En effet, en cas de litige ou de plainte d'un de vos clients, le dossier professionnel est la première chose qui vous sera demandée.

- **Une attestation de services rendus**

Le dossier professionnel sert à attester de vos services et de leur nature auprès de votre client ou d'un tiers payeur. Vous devez conserver les relevés de vos honoraires pour un délai minimal de 5 ans. Ces relevés pourraient vous être demandés en cas de litige.

- **Une contribution à l'enseignement et à la recherche**

Le dossier ostéopathique professionnel peut représenter un document précieux pour l'enseignement, la recherche et la compilation de statistiques. Par contre, il vous faudra le consentement écrit de votre client pour chacun des projets de recherche dans lesquels son dossier pourrait être utilisé.

2. Comment rédiger votre dossier professionnel?

Il vous appartient de choisir la méthode de rédaction des notes au dossier que vous souhaitez appliquer. Le modèle HSOAPIER que nous vous recommandons est une excellente méthode de rédaction de dossier. Un de ses grands avantages est qu'elle est utilisée par beaucoup de professionnels de la santé, ce qui facilitera votre communication interprofessionnelle et intraprofessionnelle.

2.1 Qu'est-ce que la méthode HSOAPIER?

Ce modèle de tenue de dossier est l'un des plus utilisés, car il est simple et aisément reproductible. Il permet d'organiser des informations au dossier sur le client pour faciliter la prise de connaissance de la situation, le cheminement qui a déterminé le diagnostic ostéopathe et les actions qui en découlent.

L'acronyme HSOAPIER représente chacun des éléments qui structurent la collecte d'informations pour en faciliter l'analyse et pour permettre un meilleur suivi du client. Chaque lettre de l'acronyme renvoie au *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*. Un extrait de ce document est en annexe 1.

H – HISTOIRE (anamnèse)

Cette section comporte les détails de l'histoire du client quant aux motifs et à la description de l'événement ayant mené à la consultation. On y trouve des éléments comme les renseignements personnels (nominatifs), la description des antécédents et des affections associées, les renseignements ou documents obtenus d'un autre professionnel.

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.1** » aux pages 9 à 12 de l'annexe 1.

S – SUBJECTIF

Cette partie contient des informations recueillies directement auprès du client, d'une personne de sa famille ou d'un tuteur légal durant l'entrevue d'évaluation. Ces informations concernent notamment les caractéristiques de la douleur, l'état des différents systèmes et structures ainsi que leurs conditions associées (état de santé général, système locomoteur, système nerveux, etc.).

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.1** » aux pages 9 à 12 de l'annexe 1.

O – OBJECTIF

Cette partie comprend les résultats des tests palpatoires et autres utilisés pour repérer les dysfonctions somatiques ostéopatiques et les limitations qui en découlent selon les différents systèmes. Ces données doivent être observables et mesurables (ex. : résultats d'examen orthopédique et neurovasculaire, si pertinent).

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.1** » aux pages 9 à 12 de l'annexe 1.

A – ANALYSE

Cette section représente le lien entre les données subjectives et objectives recueillies précédemment. Elle comprend l'énumération des dysfonctions somatiques ostéopatiques observées et l'élaboration d'un diagnostic ostéopathe. **C'est à cette étape que l'ostéopathe détermine la pertinence d'une prise en charge en ostéopathie de la personne ou alors la nécessité de la**

diriger vers d'autres ressources professionnelles, puis lui en fait part.

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.2** » aux pages 13 à 14 de l'annexe 1.

P – PLAN DE TRAITEMENT OSTÉOPATHIQUE

On retrouve dans cette section tout ce qui a trait au projet d'intervention, c'est-à-dire le plan de traitement ostéopathe à la suite du diagnostic ostéopathe et les modalités de la conduite de l'intervention (nombre de séances, etc.).

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.3** » aux pages 15 à 16 de l'annexe 1.

I – INTERVENTION

Dans cette section, on trouve le détail du traitement ostéopathe rendu de manière suffisamment claire pour qu'un pair ou l'ostéopathe lui-même puisse reproduire ces interventions.

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.4, Action 1.4.1** » aux pages 17 à 18 de l'annexe 1.

E – ÉVALUATION DE L'INTERVENTION

Les informations contenues dans cette section résultent de la réévaluation, à la suite d'un traitement ostéopathe, d'une ou de plusieurs données subjectives (réaction du client au traitement) ou objectives (observées directement par l'ostéopathe).

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.4, Action 1.4.2** » à la page 19 de l'annexe 1.

R – RECOMMANDATIONS

Cette section décrit les recommandations formulées à la personne ou à ses proches au sujet de toutes actions à poser pour favoriser l'atteinte des objectifs de l'intervention (ex. : exercice, mouvement à éviter, activités de la vie quotidienne, nécessité de consulter un autre professionnel de la santé).

→ Pour plus de détails, consultez la section « **Compétence 1.4, Action 1.4.2** » à la page 19 de l'annexe 1.



2.2 Quelles informations doivent obligatoirement apparaître lors de l'ouverture du dossier professionnel?

Lors de l'ouverture du dossier professionnel de votre client, certaines données doivent obligatoirement apparaître³ :

1. La date et l'heure de la consultation
2. L'identification et les coordonnées de la personne en consultation
3. Le motif et la description de l'évènement ayant mené à la consultation (H – Histoire)
4. Les résultats de l'évaluation ostéopathique subjective et objective (S – Subjectif et O – Objectif)
5. Les objectifs et le plan de traitement ostéopathique (P – Plan de traitement ostéopathique)
6. Pour chaque visite : la date, la description des services rendus, les notes sur l'évolution du client, ses réactions au traitement et les recommandations qui en découlent (I – Intervention, E – Évaluation de l'intervention et R – Recommandations)
7. Le consentement du client ou de son représentant légal
8. Le montant des honoraires de la consultation.



³ Tous ces éléments se retrouvent dans la Section 2 Rédaction et tenue des dossiers par les membres d'Ostéopathie Québec de la Politique sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation et des procédures à suivre lors de la cessation d'exercice.

Un mot sur le consentement

Le consentement doit-il être écrit ou verbal?

Le consentement aux traitements ostéopathiques peut être écrit ou verbal. Toutefois, la signature d'un formulaire de consentement est recommandée lors de la première rencontre.

Les éléments devant y figurer sont les suivants :

- fournir à votre client, de façon complète et objective, toutes les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services professionnels qui seront fournis, notamment la nécessité, la nature, les modalités et les risques rattachés à ces dernières, s'il en existe, conformément à l'article 14 du *Code de déontologie des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec*;
- insérer une mention concernant la possibilité pour votre client de retirer son consentement à toute manipulation ou au traitement en général à tout moment.

Un exemple de consentement est présenté en annexe 2.

Quel est l'âge de la minorité pour le consentement à un traitement ostéopathique?

Le consentement du représentant de l'autorité parentale ne sera nécessaire que pour un mineur de moins de 14 ans. Ainsi, un mineur de 14 ans ou plus pourra donner seul son consentement, sans la nécessité d'obtenir l'autorisation de son représentant légal.

Qui est considéré comme majeur inapte au sens légal?

L'inaptitude s'évalue en fonction d'un test en 5 étapes reconnu par les tribunaux et appliqué par de nombreux professionnels de la santé :

- 1- Le client comprend-il la nature de la maladie pour laquelle un traitement lui est proposé?
- 2- Le client comprend-il la nature et le but du traitement?
- 3- Le client saisit-il les risques et les avantages du traitement s'il le reçoit?
- 4- Le client comprend-il les risques de ne pas recevoir le traitement?
- 5- La capacité de comprendre du client est-elle affectée par la maladie?

Si la réponse est négative pour toutes ces questions, vous pourrez conclure à l'inaptitude du client et vous devrez alors vous tourner vers le représentant légal du majeur inapte afin d'obtenir un consentement de sa part au traitement ostéopathique.

Le consentement d'un mineur de moins de 14 ans ou d'un majeur inapte doit être donné par le représentant légal de celui-ci, et ce, de la même façon que s'il était donné directement par le client, soit verbalement ou par écrit. Toutefois, nous réitérons notre suggestion de faire signer un formulaire de consentement lors de la première rencontre afin de s'assurer de la bonne compréhension par le représentant légal.

2.3 Comment prendre en note le suivi et les informations sur l'évolution de la condition du client?

Après chaque nouvelle visite, une note d'évolution doit être ajoutée au dossier professionnel. Celle-ci peut prendre différentes formes.

Une note d'évolution comprenant les étapes SOIE, SIE ou, à la limite, IE peuvent convenir. (L'étape E – Évaluation de l'intervention peut ne contenir que la réaction au traitement, dans ce cas.) Il importe donc de choisir des données subjectives et objectives qui permettent de constater l'évolution du client.

En résumé

- la date et l'heure de la consultation
- la réévaluation du problème (S – Subjectif et O – Objectif)
- le travail effectué (I – Intervention)
- les recommandations faites au client
- une impression sur l'évolution de la condition (E – Évaluation de l'intervention)
- le travail envisagé pour les prochaines rencontres (P – Plan de traitement ostéopathique et R – Recommandations).

Il vous appartient de faire preuve de jugement et d'ajouter dans le dossier professionnel les données qui vous semblent pertinentes pour le suivi de votre client. La longueur d'un dossier ne présume pas de sa qualité.



2.4 Quelques astuces pour gagner du temps dans la rédaction de vos dossiers

- Utilisez des logiciels de tenue de dossier en ligne ou des formulaires types dont la structure comporte toutes les informations à collecter durant votre consultation;
- Utilisez des abréviations pour gagner du temps. Il existe des libellés d'abréviations normalisées, par exemple celles de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-10)*⁴;
- Utilisez des phrases courtes et concises ainsi que des énumérations ou des listes;
- Faites votre tenue de dossier le plus rapidement possible après votre consultation. En effet, 30 % des informations seront déjà oubliées à peine une heure après la fin de la consultation.

⁴ La 10^e révision de la CIM est une classification statistique non exclusivement médicale codant notamment les maladies, signes, symptômes, circonstances sociales et causes externes de maladies ou de blessures, publiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Bibliographie

- SOAP-ROC, *Guide pour la tenue des dossiers de patient.*
- ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC, *Guide de rédaction simplifiée des dossiers*
- ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC, *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec : cahier explicatif, 2015*
- OSTÉOPATHIE QUÉBEC, *Politique sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation et des procédures à suivre lors de la cessation d'exercice, 2015*
- OSTÉOPATHIE QUÉBEC, *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec, 2016*
- STAMINASYS, *L'importance tenue de dossier patient : vidéo n° 1*

Liste des abréviations suggérées pour faciliter la prise de note

- *Abréviations des libellés de la CIM-10 : annexe 9*

1^{er} domaine de compétences**La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en ostéopathie****Compétence 1.1 Être capable d'évaluer les dysfonctions somatiques ostéopathiques chez une personne****Action 1.1.1 Entrer en relation avec la personne en consultation, déterminer son besoin et prévoir la façon d'y donner suite****1^{re} unité d'action** ➤ Réunir les conditions propres à créer un lien de confiance et de partenariat avec la personne en consultation*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence de la stratégie de communication adoptée pour assurer la cordialité et l'efficacité du lien établi avec la personne en consultation dès le début de la prise de contact avec celle-ci
- ▶ Pertinence et justesse des observations faites au moment de la prise de contact avec la personne au regard de ses propos et du sens probable de sa posture, de ses gestes et de tout autre signe paralangagier, puis du non-dit
- ▶ Prise en considération des caractéristiques psychosociales, économiques et culturelles de la personne, de sa situation, de ses valeurs et de son expérience
- ▶ Prise en considération des questions et des préoccupations de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à tout facteur pouvant favoriser ou non l'établissement d'un lien de confiance et de partenariat avec la personne
- ▶ Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne

2^e unité d'action ➤ S'enquérir des motifs de la consultation et cerner les attentes de la personne en consultation*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Prise en considération de toute information reçue de la personne en rapport avec son état de santé (diagnostic médical ou autre, résultat d'examens paracliniques, fiche remplie sur son état de santé, traitements reçus en rapport avec les motifs de la consultation, etc.)
- ▶ Justesse de la présence et de l'écoute dans la communication avec la personne en consultation (présence et écoute authentiques, attentives, bienveillantes et sensibles)
- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des questions posées à la personne au regard de la situation qui l'amène en ostéopathie et de ses attentes à cet égard
- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des moyens pris pour valider auprès de la personne sa compréhension des motifs de la consultation et de ses attentes
- ▶ Justesse de la compréhension des motifs de la consultation et des attentes de la personne au regard d'une intervention en ostéopathie
- ▶ Précision et exhaustivité des renseignements d'ordre administratif recueillis auprès de la personne

3^e unité d'action ➤ Déterminer la pertinence d'une prise en charge en ostéopathie de la personne en consultation ou, alors, la nécessité de la diriger vers d'autres ressources professionnelles et lui en faire part*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Prise en considération de ses propres compétences et des limites de celles-ci
- ▶ Prise en considération de tout fait marquant dans les propos et les attitudes de la personne pouvant révéler une situation potentiellement dangereuse ou préjudiciable pour elle-même, ses proches ou toute autre personne
- ▶ Justesse de l'observation et de l'analyse de toute condition chez la personne qui pourrait indiquer la nécessité de la diriger immédiatement vers d'autres ressources professionnelles
- ▶ Prise en considération de tout fait relatif au contexte de la consultation pouvant signaler un éventuel problème sur le plan de l'éthique ou de la déontologie

Compétence 1.1 Être capable d'évaluer les dysfonctions somatiques ostéopathiques chez une personne

- ▶ Justesse et précision des renseignements transmis à la personne au sujet de ce à quoi renvoient l'ostéopathie et l'exercice de la profession d'ostéopathe et des obligations professionnelles qui lui sont associées, notamment au regard de la confidentialité et du secret professionnel
- ▶ Justesse et précision des renseignements transmis à la personne au sujet de ce que recouvrent les services qui peuvent lui être offerts en ostéopathie
- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des moyens pris pour vérifier auprès de la personne sa compréhension de ce que l'ostéopathie peut lui apporter
- ▶ Justesse de l'analyse et des conclusions établies au regard des motifs de la consultation et des attentes de la personne et des suites à y donner, dont la nécessité de diriger celle-ci vers d'autres ressources professionnelles
- ▶ Clarté et précision des renseignements transmis à la personne quant à ce que suppose une prise en charge en ostéopathie, dont son nécessaire engagement dans la poursuite des objectifs à atteindre

Action 1.1.2 Procéder à l'évaluation ostéopathique**1^{re} unité d'action ▶ Asseoir le déroulement du processus d'évaluation***Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence, clarté et précision des renseignements transmis à propos de son rôle et de ses responsabilités professionnelles en tant qu'ostéopathe dans la mise en œuvre du processus d'évaluation
- ▶ Pertinence et clarté des renseignements transmis à la personne quant aux particularités du processus d'évaluation en ostéopathie, notamment à propos de la diversité des questions posées, de l'utilisation du toucher et de son importance dans la conduite de ce processus et de la tenue vestimentaire adaptée aux soins ostéopathiques
- ▶ Prise en considération des caractéristiques psychosociales, économiques et culturelles de la personne, de sa situation, de ses contraintes, de son expérience et de son environnement
- ▶ Prise en considération des valeurs, des attentes, des préférences, des ressources (forces), des limites, de la motivation, des réserves, des réactions et des questions de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée au lien de confiance et de partenariat avec la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la sécurité et au confort de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à l'état objectif de la personne et à la perception subjective de celle-ci au regard de sa situation
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la dignité, à l'intégrité, à l'intimité, à l'autonomie et aux droits de la personne
- ▶ Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne
- ▶ Pertinence et justesse des moyens pris pour s'assurer d'obtenir un consentement éclairé de la part de la personne au cours du processus d'évaluation
- ▶ Respect de la philosophie qui sous-tend l'ostéopathie et de ses principes fondamentaux
- ▶ Respect de la logique sous-jacente à la démarche systémique propre à l'ostéopathie
- ▶ Respect du secret professionnel, des règles relatives à la confidentialité et des lois et règlements qui permettent d'y déroger ou qui obligent à y déroger
- ▶ Respect des règles relatives à l'éthique et à la déontologie

2^e unité d'action ▶ Mener l'entrevue d'évaluation et recueillir les données subjectives*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence et justesse de la stratégie de communication adoptée au cours de l'entrevue d'évaluation

Compétence 1.1 Être capable d'évaluer les dysfonctions somatiques ostéopathiques chez une personne

- ▶ Pertinence, justesse et précision des renseignements recueillis auprès de la personne en consultation relativement à ce que recouvrent les éléments d'une anamnèse et plus, c'est-à-dire à ses antécédents personnels, à son histoire psychosociale et médicale, y compris les conditions de sa naissance, sa vie professionnelle et ses conditions de vie, à la prise de médicaments, à l'expérience de traumatismes physiques ou psychologiques, dont les accidents, les fractures, les opérations chirurgicales, la maltraitance, les abus, les pertes et les deuils, et à l'exposition au stress et à toute situation anxieuse, etc.
- ▶ Pertinence, justesse et précision des renseignements recueillis auprès de la personne relativement aux limitations fonctionnelles observées dans ses habitudes de vie, ses activités de la vie quotidienne (AVQ) et ses activités de la vie domestique (AVD)
- ▶ Pertinence, justesse et précision des renseignements recueillis auprès de la personne relativement à la présence de douleur :
 - caractéristiques de la douleur ressentie (site et type de douleur, intensité de celle-ci, moment de son apparition et son évolution, facteurs aggravant ou réduisant celle-ci, etc.)
 - symptômes associés à la douleur
 - traitements reçus en rapport avec les symptômes associés à la douleur ou aux motifs de la consultation
- ▶ Pertinence, justesse et précision des renseignements recueillis auprès de la personne relativement à l'état de ses différents systèmes ou structures et des conditions associées :
 - état de santé en général (sommeil, variation du poids et de l'humeur, état de l'appétit, niveau d'énergie général, frilosité, sensation de chaleur, épisode de fièvre, etc.)
 - système locomoteur (articulations périphériques, bassin, colonne et côtes, etc.)
 - tête et cou (céphalée et migraine, yeux et vision, oreilles et audition, articulation temporo mandibulaire, dentition, olfaction, sinus, gorge, etc.)
 - système nerveux (étourdissement, vertige, paresthésie, coordination, faiblesse, etc.)
 - système cardiovasculaire et pulmonaire (cœur et tension artérielle, poumons et respiration, circulation périphérique artérielle et veineuse, coloration et texture de la peau, présence d'œdème, problèmes de varices, etc.)
 - système digestif (brûlements d'estomac et reflux gastrique, diarrhées ou constipation, douleurs abdominales, saignements, vomissements, etc.)
 - système tégumentaire (présence de prurit, psoriasis, urticaire, eczéma, acné, zona, etc.)
 - système urogénital (incontinence, infection urinaire, lithiase, menstruations, fertilité, grossesse, avortement, etc.)
 - système endocrinien (troubles de la glande thyroïde, déficiences insuliniques, diabète, hypoglycémie, hyperglycémie, etc.)
 - systèmes lymphatique et immunitaire (présence d'infection, parasitoses, sida, mononucléose, hépatites, etc.)
- ▶ Justesse de la présence et de l'écoute dans la communication avec la personne en consultation au cours de l'entrevue
- ▶ Acuité et efficacité de l'observation du non-dit de la personne, de sa posture et de tout autre signe paralangagier au cours de l'entrevue
- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des moyens pris pour valider auprès de la personne l'interprétation et le sens donné aux éléments importants repérés dans le dit et à ce qui est observé dans le non-dit et tout signe paralangagier
- ▶ Pertinence, précision et exhaustivité des données subjectives recueillies au cours de l'entrevue

Compétence 1.1 Être capable d'évaluer les dysfonctions somatiques ostéopathiques chez une personne

- ▶ Justesse et précision des renseignements transmis à la personne au sujet de ce à quoi renvoient l'ostéopathie et l'exercice de la profession d'ostéopathe et des obligations professionnelles qui lui sont associées, notamment au regard de la confidentialité et du secret professionnel
- ▶ Justesse et précision des renseignements transmis à la personne au sujet de ce que recouvrent les services qui peuvent lui être offerts en ostéopathie
- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des moyens pris pour vérifier auprès de la personne sa compréhension de ce que l'ostéopathie peut lui apporter
- ▶ Justesse de l'analyse et des conclusions établies au regard des motifs de la consultation et des attentes de la personne et des suites à y donner, dont la nécessité de diriger celle-ci vers d'autres ressources professionnelles
- ▶ Clarté et précision des renseignements transmis à la personne quant à ce que suppose une prise en charge en ostéopathie, dont son nécessaire engagement dans la poursuite des objectifs à atteindre

Action 1.1.2 Procéder à l'évaluation ostéopathique**1^{re} unité d'action ▶ Asseoir le déroulement du processus d'évaluation***Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence, clarté et précision des renseignements transmis à propos de son rôle et de ses responsabilités professionnelles en tant qu'ostéopathe dans la mise en œuvre du processus d'évaluation
- ▶ Pertinence et clarté des renseignements transmis à la personne quant aux particularités du processus d'évaluation en ostéopathie, notamment à propos de la diversité des questions posées, de l'utilisation du toucher et de son importance dans la conduite de ce processus et de la tenue vestimentaire adaptée aux soins ostéopathiques
- ▶ Prise en considération des caractéristiques psychosociales, économiques et culturelles de la personne, de sa situation, de ses contraintes, de son expérience et de son environnement
- ▶ Prise en considération des valeurs, des attentes, des préférences, des ressources (forces), des limites, de la motivation, des réserves, des réactions et des questions de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée au lien de confiance et de partenariat avec la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la sécurité et au confort de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à l'état objectif de la personne et à la perception subjective de celle-ci au regard de sa situation
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la dignité, à l'intégrité, à l'intimité, à l'autonomie et aux droits de la personne
- ▶ Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne
- ▶ Pertinence et justesse des moyens pris pour s'assurer d'obtenir un consentement éclairé de la part de la personne au cours du processus d'évaluation
- ▶ Respect de la philosophie qui sous-tend l'ostéopathie et de ses principes fondamentaux
- ▶ Respect de la logique sous-jacente à la démarche systémique propre à l'ostéopathie
- ▶ Respect du secret professionnel, des règles relatives à la confidentialité et des lois et règlements qui permettent d'y déroger ou qui obligent à y déroger
- ▶ Respect des règles relatives à l'éthique et à la déontologie

2^e unité d'action ▶ Mener l'entrevue d'évaluation et recueillir les données subjectives*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence et justesse de la stratégie de communication adoptée au cours de l'entrevue d'évaluation

Compétence 1.2	Être capable de produire le résultat d'une évaluation ostéopathique et d'en discuter avec la personne en consultation ou toute autre personne concernée ou, alors, de donner un avis professionnel relevant d'une expertise en ostéopathie
Action 1.2.1	Analyser les données recueillies, en tirer les conclusions utiles et dégager le résultat de l'évaluation
1 ^{re} unité d'action	<p>➤ Établir le diagnostic ostéopathique</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Justesse et précision de l'interprétation des données recueillies au cours du processus d'évaluation ostéopathique ▶ Justesse et précision des liens analytiques établis entre les différentes données recueillies au cours de l'évaluation (données subjectives, données objectives) et entre ceux-ci et les motifs de la consultation et les conditions associées, y compris les contre-indications relatives à certains soins ostéopathiques ▶ Prise en considération de l'ensemble des facteurs personnels et environnementaux liés à la personne pouvant avoir eu une incidence sur le résultat de l'évaluation ▶ Justesse et précision de la description des dysfonctions somatiques ostéopathiques et des besoins soulevés ▶ Pertinence et justesse des liens analytiques établis entre les facteurs personnels et environnementaux liés à la personne et les dysfonctions somatiques ostéopathiques observées ▶ Pertinence et justesse des liens analytiques établis entre les dysfonctions somatiques ostéopathiques observées et les motifs de la consultation ▶ Acuité et efficacité de l'observation de la présence de tout symptôme ou de tout signe clinique pouvant révéler un problème de santé d'ordre organique ou d'un autre ordre ne relevant pas du domaine de l'ostéopathie ▶ Pertinence et justesse du diagnostic différentiel ▶ Justesse du raisonnement clinique ostéopathique suivi pour tirer les conclusions analytiques utiles et dégager le résultat de l'évaluation ▶ Pertinence et justesse du diagnostic ostéopathique établi
2 ^e unité d'action	<p>➤ Hierarchiser l'importance des dysfonctions somatiques ostéopathiques observées</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pertinence et justesse des liens analytiques établis entre le diagnostic ostéopathique et les données issues de la recherche en la matière ▶ Justesse de l'interprétation des données propres à chaque dysfonction somatique ostéopathique observée et aux besoins soulevés ▶ Justesse des liens analytiques établis à propos de l'interrelation entre les différents éléments en présence ▶ Justesse de l'analyse des effets bénéfiques d'une intervention en ostéopathie et des conséquences de l'absence d'une telle intervention eu égard à chacune des dysfonctions somatiques ostéopathiques et des besoins mis au jour ▶ Justesse de l'analyse quant à l'importance relative des dysfonctions somatiques ostéopathiques et des besoins mis au jour ainsi qu'à la possibilité ou à la nécessité de les considérer en priorité dans l'intervention compte tenu des motifs de la consultation et des données issues de la recherche en la matière
3 ^e unité d'action	<p>➤ Déterminer le pronostic ostéopathique et les suites à donner au résultat de l'évaluation, y compris l'à-propos d'une prise en charge en ostéopathie</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prise en considération du diagnostic ostéopathique et de l'importance relative des dysfonctions somatiques ostéopathiques

Compétence 1.2 Être capable de produire le résultat d'une évaluation ostéopathique et d'en discuter avec la personne en consultation ou toute autre personne concernée ou, alors, de donner un avis professionnel relevant d'une expertise en ostéopathie

- Prise en considération de l'ensemble des facteurs pouvant avoir une incidence sur l'intervention ostéopathique, dont les contre-indications relatives à certains soins ostéopathiques et autres éléments repérés au cours de l'évaluation
- Prise en considération de la réalité de la personne dans l'ensemble de ses dimensions, notamment sur les plans physique, psychologique, psychosocial et culturel
- Prise en considération de la vitalité globale de la personne en consultation
- Pertinence et exactitude des effets escomptés d'une intervention en ostéopathie dans les circonstances, compte tenu des données issues de la recherche en la matière
- Pertinence et justesse de la décision de diriger la personne vers d'autres ressources professionnelles et des actions posées dans les circonstances

Action 1.2.2 Rendre compte du processus et du résultat de l'évaluation ostéopathique

1^{re} unité d'action ➤ Échanger avec la personne en consultation à propos du résultat de l'évaluation ostéopathique

Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence

- Justesse de la stratégie de communication adoptée pour présenter le résultat de l'évaluation ostéopathique
- Pertinence, précision et clarté de l'information transmise sur le résultat de l'évaluation ostéopathique de même qu'au regard des données issues de la recherche et des nouveaux éléments dans la littérature scientifique ou empirique appropriés à la situation
- Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne
- Justesse des moyens pris pour s'assurer que la personne comprend l'information transmise
- Justesse de la présence et de l'écoute dans la communication avec la personne en consultation
- Pertinence et justesse des moyens pris pour recueillir le point de vue de la personne à propos du résultat de l'évaluation
- Pertinence des réponses données aux questions de la personne et de l'attitude adoptée face à ses préoccupations

2^e unité d'action ➤ Préparer un rapport d'évaluation ou un avis professionnel et en soumettre les éléments essentiels aux personnes visées

Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence

- Précision, clarté et concision de la description des motifs de la consultation
- Pertinence, clarté et concision des éléments exposés quant à l'analyse et à l'interprétation des données recueillies au cours de l'évaluation ostéopathique ainsi qu'aux conclusions analytiques établies
- Pertinence, clarté et concision des demandes ou des recommandations faites dans le rapport d'évaluation ou l'avis professionnel
- Pertinence et précision du vocabulaire utilisé eu égard à l'utilisation qui sera faite du rapport d'évaluation ou de l'avis professionnel
- Pertinence, clarté et concision de la description des observations faites quant à l'état de santé de la personne et, s'il y a lieu, des soins ostéopathiques qui lui ont été prodigués
- Pertinence et justesse des moyens pris pour présenter aux personnes visées le résultat de l'évaluation, les éléments de l'avis professionnel ou les recommandations, pour s'assurer qu'elles comprennent l'information transmise et pour en discuter
- Respect des règles de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe

Compétence 1.3 Être capable de concevoir et de planifier une intervention en ostéopathie et d'en discuter avec la personne en consultation	
Action 1.3.1 Élaborer le projet d'intervention	
1 ^{re} unité d'action	<p>➤ Définir les éléments d'un plan de traitement ostéopathique</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prise en considération des motifs de la consultation et des attentes de la personne en consultation ▶ Prise en considération du résultat de l'évaluation ostéopathique, dont l'importance des dysfonctions somatiques ostéopathiques observées et des besoins soulevés et des données issues de la recherche en la matière ▶ Prise en considération des contre-indications relatives à certains soins ostéopathiques ▶ Prise en considération des caractéristiques psychosociales, économiques et culturelles de la personne, de sa situation, de ses contraintes, de son expérience et de son environnement ▶ Prise en considération de tout autre facteur pouvant avoir une incidence sur la réussite de l'intervention en ostéopathie, dont le fait que la personne puisse recevoir des services d'autres ressources professionnelles ▶ Justesse de l'analyse de la priorité à accorder aux besoins soulevés au cours de l'évaluation selon l'importance des dysfonctions somatiques ostéopathiques observées ▶ Pertinence et précision des objectifs d'intervention à privilégier au regard des besoins soulevés, y compris la priorité à accorder à chacun ▶ Justesse de l'analyse du résultat attendu et des effets escomptés de l'intervention eu égard aux dysfonctions somatiques ostéopathiques observées de manière à suivre l'efficacité de l'intervention au fil des séances de traitement ▶ Prise en considération de ses compétences et des limites de celles-ci
2 ^e unité d'action	<p>➤ Prévoir les modalités de la conduite de l'intervention</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prise en considération des objectifs de l'intervention et des contraintes de la personne ▶ Pertinence des modalités relatives à la mise en œuvre de l'intervention en ostéopathie (nombre de séances de traitement, coût, fréquence des séances, calendrier des séances [dates, heure], etc.) ▶ Justesse de l'analyse quant à la possibilité de mettre à contribution toute autre personne ou toute ressource professionnelle dans l'intervention
Action 1.3.2 Convenir du projet d'intervention avec la personne en consultation	
1 ^{re} unité d'action	<p>➤ Faire part des éléments du plan de traitement et des modalités proposées pour mener à bien l'intervention à la personne en consultation</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pertinence et justesse de la stratégie de communication adoptée pour exposer les éléments entourant le projet d'intervention ▶ Précision et clarté des renseignements transmis à la personne à propos du projet d'intervention préconisé ▶ Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne
2 ^e unité d'action	<p>➤ Échanger avec la personne en consultation sur le projet d'intervention</p> <p><i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pertinence et justesse de la stratégie de communication adoptée pour soutenir la personne dans la discussion ▶ Pertinence et justesse des moyens pris pour s'assurer que la personne a une compréhension juste du projet d'intervention ▶ Prise en considération des valeurs, des attentes, des préférences, des ressources (forces), des limites, de la motivation, des réserves, des réactions et des questions de la personne

Compétence 1.3 Être capable de concevoir et de planifier une intervention en ostéopathie et d'en discuter avec la personne en consultation

- ▶ Justesse de l'analyse quant à la teneur des échanges et aux conclusions à en tirer dans la perspective de la mise en œuvre de l'intervention
 - ▶ Clarté et précision de ce qui est convenu avec la personne à propos du projet d'intervention dans son ensemble, y compris les objectifs à poursuivre et les modalités associées à la conduite de l'intervention
-

Compétence 1.4 Être capable de mettre en œuvre une intervention en ostéopathie et d'en assurer le suivi**Action 1.4.1 Mener l'intervention ostéopathique****1^{re} unité d'action ➤ Asseoir le déroulement du processus d'intervention***Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence, clarté et précision des renseignements transmis à la personne en consultation à propos de son rôle et de ses responsabilités professionnelles en tant qu'ostéopathe dans la mise en œuvre du processus d'intervention
- ▶ Pertinence et clarté des renseignements transmis à la personne quant aux particularités de l'intervention en ostéopathie, notamment à propos de la mise à contribution du corps de l'ostéopathe dans la réalisation de certaines manœuvres ostéopathiques, du rôle du toucher et de son importance dans la réalisation de certaines techniques ostéopathiques et de la tenue vestimentaire adaptée aux soins ostéopathiques
- ▶ Prise en considération des caractéristiques psychosociales, économiques et culturelles de la personne, de sa situation, de ses contraintes, de son expérience et de son environnement
- ▶ Prise en considération des valeurs, des attentes, des préférences, des ressources (forces), des limites, de la motivation, des réserves, des réactions et des questions de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée au lien de confiance et de partenariat avec la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la sécurité et au confort de la personne
- ▶ Justesse de l'importance accordée à l'état objectif de la personne et à la perception subjective de celle-ci au regard de sa situation
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la personne eu égard à sa dignité, à son intégrité, à son intimité, à son autonomie et à ses droits
- ▶ Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne
- ▶ Pertinence et justesse des moyens pris pour s'assurer d'obtenir un consentement éclairé de la part de la personne au cours du processus d'intervention
- ▶ Respect de la philosophie qui sous-tend l'ostéopathie et de ses principes fondamentaux
- ▶ Respect de la logique sous-jacente à la démarche systémique propre à l'ostéopathie
- ▶ Respect du secret professionnel, des règles relatives à la confidentialité et des lois et règlements qui permettent d'y déroger ou qui obligent à y déroger
- ▶ Respect des règles relatives à l'éthique et à la déontologie
- ▶ Justesse des moyens utilisés pour s'assurer de la collaboration de toute autre personne ou ressource professionnelle à mettre à contribution dans l'intervention

2^e unité d'action ➤ Procéder au traitement ostéopathique et faire part à la personne en consultation de l'information utile pour le mener à bien*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Pertinence, justesse et précision des observations faites quant à l'à-propos de mettre en œuvre les éléments du plan de traitement tels que définis
- ▶ Pertinence et justesse des objectifs poursuivis à l'intérieur de chaque séance de traitement
- ▶ Pertinence, justesse et précision des renseignements donnés à la personne relativement :
 - à ce que devra faire l'ostéopathe pour réaliser le traitement (techniques manuelles utilisées, séquence d'utilisation des techniques, parties du corps touchées par le traitement, etc.)
 - à ce qui est attendu de sa part au cours du traitement eu égard aux différentes techniques utilisées (suivre les instructions données, exécuter les exercices qui lui sont enseignés, signaler les signes de douleur ou d'inconfort, s'engager et s'investir de manière continue dans la réalisation du traitement, etc.)
 - aux effets du traitement sur le corps ou sur une partie de celui-ci ou, encore, aux réactions possibles que l'une ou l'autre des techniques utilisées peut provoquer

Compétence 1.4 Être capable de mettre en œuvre une intervention en ostéopathie et d'en assurer le suivi

- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des techniques utilisées, y compris la séquence de leur mise en œuvre selon le déroulement du traitement
- ▶ Justesse du dosage de l'effort demandé à la personne
- ▶ Justesse du dosage du traitement compte tenu de la réaction du corps ou de l'une ou l'autre de ses parties
- ▶ Justesse des moyens mis en œuvre pour assurer l'efficacité du traitement de même que la sécurité et le confort de la personne
- ▶ Sensibilité et finesse du toucher ostéopathique et de la palpation ostéopathique
- ▶ Sensibilité et finesse des sens mis à contribution au cours du traitement
- ▶ Justesse de l'attention portée à l'à-propos et à la qualité de son action professionnelle au cours du traitement
- ▶ Justesse de l'importance accordée au ressenti des effets du traitement et des actions posées dans les circonstances

3^e unité d'action ▶ Offrir l'encadrement professionnel utile à la personne en consultation dans l'atteinte des objectifs de l'intervention et veiller à ce qu'elle joue un rôle actif tout au long de celle-ci*Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence*

- ▶ Respect du rythme et des objectifs de la personne dans la conduite du processus d'intervention
- ▶ Pertinence et précision des recommandations formulées à la personne au sujet de toute action à poser entre les séances de traitement pour favoriser l'atteinte des objectifs d'intervention (exercices, mouvements à éviter, activités de la vie quotidienne [AVQ] ou activités de la vie domestique [AVD] à poursuivre ou à restreindre, etc.)
- ▶ Discernement quant à l'à-propos de conseiller la personne au sujet de certains aspects de ses habitudes de vie ou de toute autre habitude
- ▶ Pertinence des conseils donnés à la personne
- ▶ Pertinence et précision des renseignements fournis à la personne pour lui permettre de comprendre les mécanismes de la douleur et les moyens à mettre en œuvre pour la soulager
- ▶ Pertinence et justesse de la stratégie adoptée pour encourager la personne, la motiver et l'amener à persévérer dans ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de l'intervention
- ▶ Pertinence et justesse des moyens pris pour favoriser l'engagement de la personne dans l'intervention et pour la soutenir dans la prise de conscience de ses ressources (forces), de ses besoins et de sa responsabilité dans l'amélioration de son état de santé et de son bien-être
- ▶ Justesse de l'importance accordée à la sensibilité et aux réactions de la personne au cours de l'intervention
- ▶ Justesse et efficacité de l'adaptation de la stratégie de communication et d'accompagnement de la personne en fonction de ses réactions au cours de l'intervention
- ▶ Justesse de l'importance accordée aux facteurs ayant une incidence sur la réponse de la personne à l'intervention
- ▶ Acuité et efficacité de l'observation du non-dit ou de tout signe paralangagier au cours de l'intervention
- ▶ Pertinence, justesse et efficacité des moyens pris pour valider auprès de la personne l'interprétation et le sens donné aux éléments importants repérés à travers le dit et les observations faites quant au ressenti des effets du traitement et à ce qui est observé dans le non-dit et les signes paralangagiers
- ▶ Respect des droits, des responsabilités, des valeurs, de l'expérience et de l'individualité de la personne

Compétence 1.4 Être capable de mettre en œuvre une intervention en ostéopathie et d'en assurer le suivi

- ▶ Pertinence et efficacité des renseignements transmis à la personne tout au long de la mise en œuvre de l'intervention relativement aux progrès réalisés ou à tout autre élément se rapportant à la conduite de l'intervention
- ▶ Justesse de la présence et de l'écoute dans la communication avec la personne en consultation au cours de l'intervention

Action 1.4.2 Prendre les moyens propres à suivre l'évolution de l'intervention, y apporter les ajustements utiles et voir à y mettre fin
1^{re} unité d'action ➤ Assurer l'évaluation continue des effets du traitement
Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence

- ▶ Prise en considération de tout fait marquant pouvant avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs de l'intervention et sur l'amélioration de l'état et du bien-être de la personne (réactions de la personne à chaque séance de traitement et au fil des séances de traitement, compréhension du plan de traitement ou de l'approche ostéopathique par la personne, problèmes d'ordre éthique, d'ordre déontologique, d'ordre juridique ou de tout autre ordre, etc.)
- ▶ Pertinence, exhaustivité et régularité des données recueillies à propos de l'évolution de la situation de la personne et des effets du traitement au regard des objectifs poursuivis (données objectives, données subjectives), et ce, à chaque séance de traitement et au fil de l'intervention
- ▶ Prise en considération de toute donnée nouvelle relative à l'état de santé de la personne (diagnostic médical, résultat d'examen paracliniques, etc.) et à son bien-être
- ▶ Prise en considération des données issues de la recherche et des nouveaux éléments dans la littérature scientifique ou empirique appropriés à la situation
- ▶ Justesse de l'analyse des effets du traitement au cours de chaque séance de traitement et entre les séances de traitement, des conclusions tirées de cette analyse et des actions posées dans les circonstances
- ▶ Justesse du jugement quant à la nécessité de consulter des personnes-ressources (collègues, membres de l'équipe soignante, etc.) à propos de tout problème lié à la mise en œuvre de l'intervention

2^e unité d'action ➤ Échanger avec la personne en consultation sur le résultat de l'évaluation des effets du traitement et s'entendre sur les suites à y donner
Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence

- ▶ Justesse des moments choisis pour transmettre l'information à la personne en consultation et pour en discuter avec celle-ci
- ▶ Justesse de la stratégie de communication adoptée pour présenter à la personne le résultat de l'évaluation des effets du traitement et pour lui faire part des ajustements à apporter au traitement
- ▶ Pertinence, précision et clarté de l'information transmise sur le résultat de l'évaluation de même qu'au regard des données issues de la recherche et des nouveaux éléments dans la littérature scientifique ou empirique appropriés à la situation
- ▶ Justesse du niveau de langue utilisé au regard des caractéristiques de la personne
- ▶ Justesse des moyens pris pour s'assurer que la personne comprenne l'information transmise
- ▶ Justesse de la présence et de l'écoute dans la communication avec la personne en consultation
- ▶ Pertinence et justesse des moyens pris pour recueillir le point de vue de la personne à propos du résultat de l'évaluation des effets du traitement et des ajustements à y apporter
- ▶ Pertinence des réponses données aux questions de la personne et de l'attitude adoptée face à ses préoccupations

CONSENTEMENT À UN TRAITEMENT OSTÉOPATHIQUE

1. Qu'est-ce que l'ostéopathie?

L'ostéopathie est une approche manuelle dont l'objectif est de rétablir la fonctionnalité des structures et des systèmes du corps humain afin d'optimiser sa capacité d'autorégulation. Cette pratique est basée sur des connaissances approfondies des sciences de la santé et des interactions propres à l'équilibre de l'organisme. Grâce à une palpation fine et précise, une évaluation complète et globale permet d'investiguer la cause des dysfonctions neuro-musculo-squelettiques, viscérales et crâniennes. Chaque traitement est spécifique et individualisé.

2. Quels sont les bienfaits liés à l'ostéopathie?

Les bienfaits de l'ostéopathie peuvent varier en fonction du traitement retenu et des techniques utilisées. Toutefois, l'ostéopathie aide habituellement à libérer les tissus de ces contraintes qui gênent le bon fonctionnement du corps et ainsi à diminuer les douleurs provoquées par différents maux. Elle améliore donc la santé globale de l'individu.

3. Quels sont les risques et effets secondaires liés à l'ostéopathie?

Les risques et effets secondaires de l'ostéopathie peuvent varier en fonction du traitement retenu et des techniques utilisées. Toutefois, après un traitement ostéopathique, vous pouvez ressentir une certaine fatigue, de légers phénomènes irritatifs ou inflammatoires ainsi que de légères courbatures qui ne durent habituellement que de 24 à 48 h.

4. Traitements alternatifs

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter d'autres professionnels de la santé que votre ostéopathe. Il est aussi possible que votre ostéopathe vous réfère à un autre professionnel de la santé selon votre condition.

5. Questions, inquiétudes et retrait du consentement

Vous êtes fortement encouragé(e) à poser toutes les questions nécessaires à votre bonne compréhension du traitement et des techniques utilisées ainsi qu'à informer l'ostéopathe de toutes inquiétudes que vous auriez envers le traitement. Également, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment du traitement et refuser toute technique qui ne vous convient pas en l'indiquant le plus rapidement possible à votre ostéopathe.

6. Consentement

- Je reconnais, par la présente, que _____, ostéopathe et membre en règle d'Ostéopathie Québec, m'a expliqué la nature du problème, la nécessité du traitement retenu, les effets bénéfiques escomptés ainsi que les effets secondaires et risques possibles en lien avec ce traitement.
- Je consens volontairement et librement à ce que l'ostéopathe procède au traitement discuté, en tenant compte de ma condition physique et de mon état de santé général.
- Je m'engage à informer l'ostéopathe de tout changement de mon état de santé ou de ma condition physique qui surviendrait en cours de traitement.
- Je comprends que ce consentement est donné pour toute la durée du traitement ostéopathique, c'est-à-dire pour toutes les séances en lien avec ledit traitement, à moins d'une indication contraire de ma part.
- Je déclare avoir été informé(e) qu'il m'est possible de révoquer mon consentement en tout temps et également de refuser toute manipulation ostéopathique qui ne me convient pas.

Nom du client : _____
(Lettres moulées)

Signature : _____
(Client ou représentant légal)

Date : _____

7. Engagement de l'ostéopathe

Je reconnais avoir transmis toutes les informations relatives aux techniques ostéopathiques qui seront utilisées dans le cadre du traitement, dont leur nature, les raisons justifiant leur utilisation, leurs bienfaits, leurs effets secondaires ainsi que leurs possibles risques.

Nom de l'ostéopathe : _____
(Lettres moulées)

N° de membre d'Ostéopathie Québec : _____

Signature : _____

Date : _____



Ostéopathie Québec
204-7000 avenue du Parc
Montréal, Québec H3N 1X1

Téléphone : 514 770-5043
Sans frais : 1 844 770-5043
www.osteopathiequebec.ca

Rédaction :
Ostéopathie Québec

Révision linguistique :
Stéphanie Tétreault

Réalisation graphique :
Oblik Communication - design
oblik.ca

